
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-005

Objet : Marché public de travaux d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Ambérieu-en-Bugey et ses abords
Lot n°2 : Revêtements – Mobiliers – Espaces verts
Modification n°1 : Approbation des prestations en plus et moins-values et la modification de la répartition financière entre les cotraitants du groupement

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n° 2020-094 du 10 septembre 2020 et n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision 2022-118 du 2 décembre 2022 portant attribution du marché public de travaux, passé en procédure adaptée, au Groupement d'Entreprises Solidaire BALLAND/SOLS SAVOIE dont le mandataire est la Société BALLAND à Ambérieu-en-Bugey (01) pour un montant total de 973 870,11 € HT, calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif et dans la limite d'un montant maximum de 1 012 000,00 € HT. Ledit marché est conclu à compter du 27 décembre 2022, date de notification, pour une durée prévisionnelle de 12 mois ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'aménagement de l'avenue général Sarrail à Ambérieu-en-Bugey, il est nécessaire de prendre en compte, par modification n°1, divers travaux en cours d'exécution en plus et moins-values pour un montant total de - 112,16 € HT ainsi que le changement de répartition financière des co-traitants du groupement ;

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public de travaux concernant des revêtements, des mobiliers et des espaces verts constituant le lot n°2 et ayant pour objet l'ajustement de prestations en plus et moins-values d'un montant total de – 112,16 € HT portant ainsi le montant HT initial du marché à la somme de 973 757,95 € HT soit une diminution de 0,01 % ainsi que la nouvelle répartition financière des co-traitants du groupement en modifiant l'annexe 1 page 11 de l'Acte d'Engagement « Désignation des cotraitants et répartition des prestations ».

.../...

- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 9 janvier 2024
Publiée le **10 JAN. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 9 janvier 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

